

Communiqué de presse

Paris, le 4 juin 2018

« Assistance au projet de vie » : un dispositif novateur qui renforce le pouvoir d'agir des familles concernées par le handicap

Faciliter le parcours des familles et des aidants concernés par le handicap par une approche centrée sur les attentes des bénéficiaires, est la vocation du dispositif "Assistance au projet de vie" (APV). Depuis deux ans (2016-2017), Nexem pilote son expérimentation en partenariat avec l'Ocirp et les institutions de retraite complémentaire du groupe KLESIA. Cette expérimentation est évaluée scientifiquement. Ses premiers enseignements sont aujourd'hui disponibles. Ils préfigurent un nouveau métier ainsi qu'un changement de paradigme majeur : les acteurs et les moyens sont mobilisés en fonction du projet de vie et du parcours de chacun.

Plus de 300 familles bénéficient du dispositif APV au sein de cinq associations adhérentes de Nexem¹. Avec l'appui d'un professionnel dédié, à ce jour appelé « assistant au projet de vie (APV) », ce dispositif innovant leur permet de construire un projet de vie choisi et de mobiliser localement les accompagnements qu'ils estiment adaptés dans le droit commun avec le soutien du secteur spécialisé.

Un positionnement spécifique des professionnels, un nouveau métier

Positionné aux côtés des familles, l'APV accompagne l'expression du projet et soutient la mise en œuvre des accompagnements souhaités par les bénéficiaires. Il ne se substitue pas à eux dans les démarches. Son appui correspond à une assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Cette activité a été observée pendant deux ans par les chercheurs du laboratoire ACTé rattaché à l'Université Clermont Auvergne. Ceux-ci concluent qu'être APV relève d'un nouveau métier. En effet, au cours de l'expérimentation, l'exercice de cette activité a généré des besoins de formation spécifiques, la création ou le recyclage d'outils, le développement de savoir-faire adaptés. Par exemple, parce qu'il est guidé par les choix et l'autonomie des personnes, l'appui apporté conduit à des compétences spécifiques qui contribuent à renforcer le pouvoir d'agir des bénéficiaires. Par ailleurs, en facilitant la mobilisation d'une multitude d'acteurs qui relèvent du droit commun et du droit spécialisé, l'APV se trouve ancré sur le territoire plus que dans une institution.

Une offre de service complémentaire orientée vers les familles

Le dispositif APV s'adresse aux familles et favorise les coopérations entre les bénéficiaires et les acteurs du territoire. Ainsi complémentaire de l'offre existante, il est soutenu par trois agences régionales de santé (Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Résolument orienté dans la perspective de parcours de vie sans rupture, il apporte des réponses personnalisées en s'appuyant sur un décroisement entre le milieu ordinaire et le secteur social, médico-social et sanitaire. Ce positionnement dans l'environnement et l'action telle que déployée par les APV introduisent un changement de paradigme majeur : ils conduisent à mobiliser les acteurs et les moyens en fonction du projet de vie et du parcours de chacun, non en partant de l'offre de services collective.

En 2018-2019, le projet entre dans sa phase d'évaluation finale et de modélisation. L'étude d'impact prévue appuiera l'engagement d'une démarche de certification ou de labellisation pour permettre la reconnaissance du dispositif APV et son essaimage.

[Découvrez l'ensemble des premiers enseignements de l'expérimentation](#)

¹ Adapei Var-Méditerranée, Les papillons blancs de Bergerac, Trisomie 21 Alpes-Maritimes, Trisomie 21 Ardennes, Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux, Agen et Pau.

Contacts presse

KLESIA

Laurie Thévenet

Tél. : 06 36 50 30 40

laurie.thevenet@dentsuaegis.com

Nexem

Stéphanie Panissier

Tél. : 01 55 45 33 66

s.panissier@nexem.fr

Ocirp

Anne Saulnier

Tél. : 06 77 62 55 05

saulnier@ocirp.fr

Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle **représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services** employant plus de **300 000 professionnels** dans 5 secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la **CCN66**, de la **CCN79** et des **accords CHRS** ;
- au niveau de la **branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau **multi professionnel**, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

En savoir plus : nexem.fr/ - Suivez nous sur : [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter @Nexem_actu](#)

Complémentaire santé prévoyance et retraite, tels sont les métiers du **Groupe de Protection Sociale Klesia**, qui a également placé la prévention et l'innovation sociale au cœur de sa stratégie. Créé en juillet 2012, KLESIA est présent partout en France et tout particulièrement auprès des professionnels des services. Ses chiffres clés : 3 500 collaborateurs ; 300 000 entreprises adhérentes ; 3 millions de personnes couvertes en assurances de personnes et 9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires global.

L'**action sociale** des institutions de retraite complémentaire du groupe conduit des actions de prévention, d'accompagnement, d'information et de sensibilisation à destination des seniors afin de faciliter le « bien vieillir ». Mais l'action sociale vient également en aide aux chômeurs longue durée ou **aux aidants d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

En savoir plus : klesia.fr / Suivez nous sur : [Twitter](#)

Assureur à vocation sociale, l'OCIRP, organisme paritaire à but non lucratif, **protège la famille face aux risques de la vie**. Depuis plus de 50 ans, il assure les salariés et leurs familles face aux risques décès et perte d'autonomie (veuvage, orphelinage, handicap et perte d'autonomie). En unissant les principaux organismes de prévoyance, l'OCIRP recense **6,3 millions de garanties de prévoyance** assurant les salariés dans le cadre de contrats collectifs d'entreprises et/ou branches professionnelles. Elles se traduisent par le versement de rentes et par un accompagnement social adapté.

En savoir plus : www.ocirp.fr